



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

SERVICE DE COORDINATION
DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

BUREAU DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI

Affaire suivie par : Mme GOBET
TEL : 03 87 34 84 29

ARRETE N° 10/SCAD/1 - 100

en date du 19 AVR. 2010

**portant classement d'un meublé de
tourisme sis**

**138, rue des Juifs
57370 SCHALBACH**

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le Code du Tourisme, notamment ses articles L. 324-1 et suivants, D. 324-1 et suivants ;

VU l'arrêté interministériel du 1^{er} avril 1997 modifiant l'arrêté du 28 décembre 1976 modifié instituant la répartition catégorielle des meublés de tourisme et des Gîtes de France ;

VU la circulaire n° 97-41 du 29 avril 1997 du directeur du Tourisme relative à l'application de l'arrêté du 1^{er} avril 1997 modifiant celui du 28 décembre 1976 modifié instituant la répartition catégorielle des meublés de tourisme ;

VU le certificat de visite des Gîtes de France Moselle en date du 24 février 2010 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le meublé de tourisme sis 138, rue des Juifs 57370 SCHALBACH exploité par M. Jean-Claude SCHNEIDER, demeurant 138, rue des Juifs 57370 SCHALBACH, est classé en catégorie « Meublé de Tourisme **3 étoiles** » avec une capacité d'hébergement totale de 5 personnes, au titre des normes fixées par l'arrêté interministériel du 1^{er} avril 1997 susvisé.

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée au propriétaire par le Maire de SCHALBACH.

ARTICLE 3 : Le présent classement est enregistré sous le N° 57 10 065.